

HELIOS^{MD}



Garantie 75/75

Entrepreneurs et travailleurs autonomes

Votre épargne personnelle
mérite aussi votre attention



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir

Vie, santé, retraite

Vous assumez les risques d'affaires... **Helios^{MD}** protège votre épargne personnelle

Vous misez sur votre entreprise pour assurer vos projets d'avenir. Toutefois, être votre propre patron vous rend plus vulnérable aux conséquences d'un revers de fortune découlant, par exemple, d'une poursuite civile ou de la faillite d'un client important.

Protéger votre épargne personnelle de vos créanciers : **un geste stratégique**

Votre contrat Helios peut être insaisissable. Il s'agit d'une particularité prévue par la loi réservée aux contrats d'épargne, qui permettent la désignation d'un Bénéficiaire¹.

- Disposez des fonds nécessaires pour vous relever plus rapidement en cas de faillite.
- Protégez votre épargne-retraite d'un revers de fortune.
- Assurez votre sécurité financière et celle de votre famille.

¹ La désignation du Bénéficiaire doit être adéquate pour que le Contrat soit insaisissable. Consultez le tableau à cet égard inclus dans le présent document. De plus, les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et varier selon la province. Veuillez vous adresser à un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de votre situation particulière.



Le contrat **Helios** vous offre plusieurs avantages

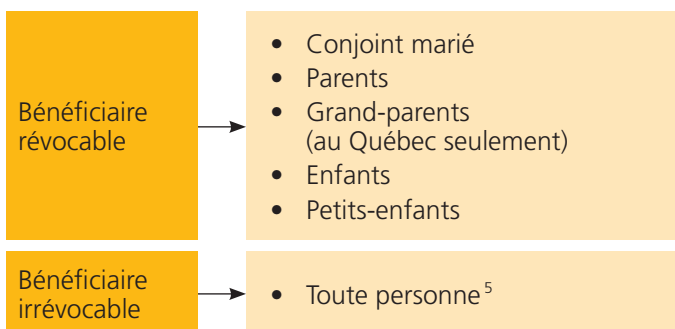
- Gamme complète de Fonds de placement
- Capital garanti à l'échéance et au décès en vertu de l'une de deux Garanties principales (Garantie 75/75 ou Garantie 75/100 i)
- Versement rapide et confidentiel du Capital-décès au Bénéficiaire²
- Dépôts protégés par Assuris (**www.assuris.ca**)

² Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès.

La désignation de bénéficiaire protège vos dépôts de vos créanciers

Tous les instruments d'épargne ne sont pas insaisissables. La loi réserve cet avantage aux produits offerts par les assureurs de personnes, comme le contrat Helios. Pour profiter de cette protection, vous devez désigner l'un des Bénéficiaires suivants dans votre Contrat.

Désignations qui offrent une protection contre les créanciers^{3, 4}



³ Les règles d'insaisissabilité peuvent être complexes et varier selon la province. Veuillez vous adresser à un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de votre situation particulière.

⁴ Au Québec, la relation doit être entre le Titulaire du Contrat et les personnes indiquées dans le présent tableau. Ailleurs au Canada, la relation doit être entre le Rentier en vertu du Contrat et les personnes indiquées dans ce tableau.

⁵ Le consentement du Bénéficiaire irrévocable est nécessaire pour apporter des changements au Contrat ou effectuer des transactions le concernant.

La Garantie 75/75 :

Votre protection contre les chutes des marchés

| Protection à l'échéance | Capital-décès | Avantage | Le bon choix si... |
|--------------------------|---------------|--|---|
| 75 % à 105 ans | 75 % | Comporte un potentiel de croissance et des frais similaires à ceux des fonds communs de placement. | Vous désirez protéger votre investissement à un coût raisonnable. |

Votre patrimoine est une priorité pour vous ?

Vous pouvez opter pour la Garantie 75/100 i du contrat Helios, qui offre une garantie de 100 % du Capital-décès et une protection du patrimoine contre l'inflation.

Les Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière

Offerts en collaboration avec des gestionnaires de placement reconnus, ils vous permettent d'accéder au plein potentiel des marchés.



FIERACAPITAL



JARISLOWSKY FRASER LIMITÉE
CONSEILLERS EN PLACEMENTS







FONDS DE PLACEMENT GARANTI

Choisir Desjardins Sécurité financière...

c'est choisir la **force** et la **stabilité** d'une entreprise spécialisée dans les domaines de l'assurance de personnes et de l'épargne-retraite sur qui plus de cinq millions de Canadiens comptent chaque jour pour assurer leur sécurité financière.

Choisir Desjardins Sécurité financière, c'est aussi choisir le Mouvement des caisses Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada dont la **solidité financière est reconnue** par les agences de notation, qui lui attribuent des cotes comparables, sinon supérieures, à celles des cinq grandes banques canadiennes et des autres compagnies d'assurance :

- Standard and Poor's : AA-
- Moody's : Aa1
- Dominion Bond Rating Service : AA
- Fitch : AA-

Le document Contrat et notice explicative contient des renseignements importants sur les caractéristiques du Régime de fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière – Helios et les Fonds de placement garanti DSF. Nous vous conseillons de le lire attentivement avant de souscrire un contrat. Helios et les Fonds de placement garanti DSF sont des marques de commerce déposées, propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Les Fonds de placement garanti Desjardins Sécurité financière sont établis par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Veillez noter que vous pouvez trouver nos termes définis dans le document Contrat et notice explicative.

desjardinssecuritefinanciere.com/helios



Desjardins
Sécurité financière^{MD}

Coopérer pour créer l'avenir



^{MD} Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Ce document est imprimé sur du papier Cascades Rolland Enviro100.